# **Conditions d'octroi**

### Bourse et résidence de Berlin pour un-e artiste plasticien-ne

1er janvier - 30 juin 2026

Le séjour comprend :

- La mise à disposition d'un atelier appartement
- Une bourse d'un montant de 12 000 francs
- Une publication à l'issue du séjour, réalisée en collaboration avec l'artiste bénéficiaire de l'atelier, réalisée si possible dans l'année qui suit la résidence
- Un forfait de 1 000 francs pour la contribution de l'artiste à la publication

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours est ouvert aux artistes du domaine des arts plastiques.

Le-la candidat-e doit répondre aux critères suivants :

- Avoir une activité artistique comme activité principale
- Avoir à son actif quelques expositions dans le circuit professionnel
- Ne pas être inscrit-e dans une formation artistique de base
- Être genevois-e ou résider légalement à Genève

#### **CONTENU DU DOSSIER**

- Un curriculum vitae à jour
- Une description du projet artistique susceptible d'être développé à Berlin
- Un dossier présentant les travaux récents
- Une attestation de domicile dans le canton de Genève ou d'origine genevoise

## PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Le choix du-de la bénéficiaire de la bourse est effectué par un jury d'expert-e-s. Les candidate-s seront informé-e-s de la décision par écrit au plus tard fin juin 2025. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Les décisions du jury ne sont pas motivées.

DEL	_AI
-----	-----

Le dossier de candidature doit être envoyé au plus tard à la date mentionnée sur le site : <a href="https://www.ge.ch/mesures-soutien-aux-domaines-artistiques/lieux-culturels-residences">https://www.ge.ch/mesures-soutien-aux-domaines-artistiques/lieux-culturels-residences</a>

#### INFORMATION ET ORGANISATION

Rosa Molina T: +41 (0)22 546 63 88 Caroline Fujisé

T: +41 (0)22 546 21 03

Office cantonal de la culture et du sport Fonds cantonal d'art contemporain

Chemin de Conches 4

1231 Conches